

08/09

**CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION**  
**PROCÈS-VERBAL**  
**DE LA SÉANCE DU 5 NOVEMBRE 2018**

**Présents :**

Mathilde BOYER, Lucile BRIOLAT, Clément DELORAS, Gabrielle ELIS, Christophe JAMIN, Gessica JEAN, Hugo JEAN, Alexandre MARIANI, Jan ROVNY, Guillaume SPOSITO, Alexandre URVOIS.

**Absents ou excusés :**

Nicholas DUNGAN (procuration à Clément DELORAS), Aurélien FROISSART, Côme GIRSCHIG (procuration à Lucile BRIOLAT), Frédéric GROS (procuration à Christophe JAMIN), Nicolas GUERRERO (procuration à Clément DELORAS), Pap NDIAYE, Pauline PANNIER.

**Assistaient à la séance :**

Stéphanie BALME	Doyenne du Collège universitaire
Francesca CABIDDU	Responsable du service accueil aux usagers
Myriam DUBOIS MONKACHI	Directrice de la scolarité
Bénédicte DURAND	Directrice des études et de la scolarité
Ismahane GASMI	Chargée de mission
Amy GREENE	Responsable pédagogique au Collège universitaire
Sylvie HERLICQ	Responsable de la vie enseignante
Erell RENOARD	Responsable pédagogique au Collège universitaire
Andreas ROESSNER	Directeur de la vie étudiante
Astrid TENIERE	Responsable pédagogique au Collège universitaire
Sébastien THUBERT	Chargé de la vie étudiante
Kate VIVIAN	Directrice adjointe des affaires internationales

\*

\* \*

I. Bilan 2017-2018 de la politique d'aide financière et de services aux étudiant(e)s	2
II. Point d'information sur l'Acte II du Collège universitaire : parcours civique et troisième année	6
III. Reconnaissance des associations étudiantes (suite)	18
IV. Validation des conventions annuelles des associations permanentes (suite)	19
V. Adoption des procès-verbaux provisoires des séances du 10 septembre et du 1er octobre 2018	20
VI. Échange d'informations sur des questions diverses	20

**CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION  
PROCÈS-VERBAL  
DE LA SÉANCE DU 5 NOVEMBRE 2018**

*La séance est ouverte à 8 heures 36 par Clément DELORAS.*

**Clément DELORAS**

Bonjour à tous. Bienvenue pour ce nouveau Conseil de la vie étudiante et de la formation. Je vais tout de suite laisser la parole à Francesca CABIDDU pour nous faire le bilan de la politique d'aide financière et de services aux étudiant(e)s.

**I. BILAN 2017-2018 DE LA POLITIQUE D'AIDE FINANCIERE ET DE SERVICES AUX ETUDIANT(E)S**

*a) Exposé*

**Francesca CABIDDU**

Bonjour à toutes et à tous. Comme chaque année, la direction des études et de la scolarité vous présente le bilan de son action en matière d'aide financière et de services aux étudiants. Vous avez reçu un document très détaillé et qui a pu vous paraître un peu technique. Aujourd'hui, je vous propose de vous présenter les points saillants du bilan 2017/2018. Dans un premier temps, je vais rappeler les principales caractéristiques de notre politique d'aide sociale et vous communiquerai quelques chiffres clés à retenir pour l'année universitaire. Nous aborderons ensuite les services qui sont proposés à l'ensemble de la communauté étudiante, avec un focus sur le logement étudiant. Je terminerai avec les perspectives pour les années à venir.

Afin de favoriser la réussite étudiante, Sciences Po a mis en place une politique d'aide sociale ambitieuse et qui demeure sans équivalent dans l'enseignement supérieur français. Cette politique repose sur deux piliers : un dispositif de bourses et d'aides financières très complet et un système de droits de scolarité progressif et redistributif. Considérons d'abord le premier pilier. Comme vous le savez, tous les étudiants boursiers du CROUS sont exonérés du paiement de droit de scolarité à Sciences Po. L'État leur verse une bourse dont le montant est compris entre 1 009 € par an pour l'échelon 0bis, et 5 551 € par an pour l'échelon 7. Sciences Po complète ce dispositif en versant aux boursiers du CROUS une aide financière équivalente à 75 % de la bourse versée par l'État. Une égalité de traitements est garantie pour les étudiants européens puisque, d'une part, ils ont accès aux bourses du CROUS à partir de leur deuxième année d'étude et d'autre part, pour la première année, Sciences Po verse à ceux qui y sont éligibles l'équivalent de la bourse CROUS ainsi que le complément de 75 %. Ces dispositifs concernent également les étudiants extracommunautaires qui ont accès, dès leur admission, à des bourses d'excellence. Ils ont notamment accès à la bourse Émile BOUTMY dont le montant varie de 3 000 € à 19 000 € par an. Enfin, je rappelle qu'à Sciences Po il existe un large éventail d'autres aides financières. Nous pouvons par exemple rappeler l'aide à la mobilité internationale pour les étudiants qui partent en séjour d'étude ou de stage à l'étranger ou encore l'aide financière d'urgence qui permet de répondre rapidement à des difficultés financières ponctuelles.

Examinons maintenant le deuxième pilier, celui des droits de scolarité. Ce système prévoit des droits de scolarité modulables en fonction des revenus pour tous les résidents fiscaux européens, et le montant des droits de scolarité est inférieur au coût de la formation. De plus, certaines catégories d'étudiants sont totalement exonérées du paiement de droit de scolarité. Je détaillerai ce point dans quelques instants. Enfin, il existe un dispositif d'exemptions partielles qui permet de prendre en compte les éventuelles baisses de revenus des familles au moment du calcul de droits de scolarité.

Afin de mesurer l'impact de cette politique, je vous propose quelques chiffres clés à retenir pour l'année 2017/2018. À Sciences Po, 26 % des étudiants sont boursiers du CROUS et ce taux est stable par rapport à l'année dernière malgré une légère augmentation des effectifs. 33 % des étudiants sont exonérés du paiement des droits de scolarité. Il est intéressant de regarder plus en détail la répartition de cette tranche

de droits de scolarité à 0. Elle se compose à 75 % de la population boursière du CROUS, d'étudiants en situation de handicap ou ayant le statut de réfugié, et d'étudiants relevant des foyers avec des revenus modestes. 6 % de la tranche à 0 est composée d'étudiants en apprentissage. L'apprentissage a connu un fort développement à Sciences Po et constitue une opportunité très intéressante pour les étudiants puisqu'il permet de diviser par deux le montant des droits de scolarité en Master – la deuxième année de Master étant prise en charge par l'entreprise d'accueil – et il s'agit d'une activité rémunérée. Les 19 % restants ce sont les étudiants en double diplôme lorsqu'ils sont à l'international et payent les droits de scolarité auprès de l'université partenaire. S'il y avait un chiffre à retenir pour cette rentrée 2017/2018, ce serait le taux de 36 % d'étudiants aidés. Cela signifie qu'à Sciences Po, pour l'année 2017/2018, près de quatre étudiants sur dix ont reçu une aide financière unique sur fonds propres.

La politique d'aide sociale ne réduit pas uniquement aux exonérations et aux bourses, elle se traduit également par un accompagnement attentif aux situations individuelles. Cet accompagnement est assuré par des services organisés selon une logique de guichet unique. Le principe du guichet unique est simple, il s'agit de permettre à tous les étudiants de trouver, en un seul et unique endroit, l'accompagnement et l'information dont ils ont besoin pour leur recherche de logement, pour la gestion de leur budget, et de manière générale, pour toutes les démarches administratives, qu'elles soient à réaliser auprès du CROUS, auprès de l'assurance maladie ou encore auprès de la CAF. Par ailleurs, les étudiants internationaux trouvent au sein du guichet unique des services dédiés, ils ont accès par exemple à une permanence titres de séjour qui leur permet de trouver un accompagnement pour toutes les démarches d'obtention et de renouvellement du titre de séjour. Au total, pour la rentrée 2017/2018, plus de 2 500 étudiants ont été reçus en période de rentrée, 192 ont demandé un accompagnement personnalisé et 347 ont été reçus dans le cadre du service titres de séjour.

Je voudrais maintenant aborder plus en détail la question du logement étudiant. L'institution mène une action forte dans ce domaine essentiel pour que le parcours d'étude se déroule sereinement. À Sciences Po, la politique d'aide au logement s'articule autour de deux volets. Premièrement, l'institution dispose d'un site web d'offres de logements exclusivement réservés aux étudiants de Sciences Po. Ce site (en français et en anglais) est ouvert à tous les campus et à l'international. Cette année, 3 500 offres y ont été publiées, ce qui représente une augmentation de 40 % par rapport à l'année dernière. Le second volet de la politique d'aide au logement porte sur tous les accords et les partenariats que l'institution conclut avec les bailleurs publics ou privés afin de proposer des logements adaptés à tous les besoins. Ces accords concernent en particulier les campus parisiens puisque la situation du logement y est plus complexe et plus tendue. Néanmoins, ils existent aussi en région. Par exemple, nous pouvons citer l'accord que le campus de Reims a conclu avec le CROUS local pour proposer à des étudiants internationaux des places en résidence CROUS. À Paris, cette année, 408 hébergements ont été proposés, ce qui représente une augmentation de 10 % par rapport à l'année dernière et de 133 % en trois ans. Nous accordons une attention particulière au fait de proposer des logements à loyers modérés. Leur nombre a augmenté de 26 % par rapport à l'année dernière. Il est important de souligner que dans le cadre de ces accords de partenariat, les loyers moyens mensuels à Paris sont compris entre 436 € et 503 €, hors aide de la CAF. Pour conclure sur la partie logement, je souhaiterais vous présenter un projet lancé en 2017. Il s'agit d'un projet de colocation solidaire mené en partenariat avec la mairie du XXème de la Ville de Paris, l'association ACLEF (Association de Coopération pour le Logement des Étudiants de France) et le bailleur social Paris Habitat. Ce projet a permis à 31 étudiants de Sciences Po d'être logés à la cité Bonnier dans le XXème de Paris. En contrepartie d'un loyer particulièrement modéré, ces étudiants se sont engagés à consacrer 4 à 5 heures de leur temps hebdomadaire dans un engagement associatif pour les habitants de la cité au sein même de la cité. La moitié des étudiants se sont engagés dans des projets de soutien scolaire pour les élèves de la cité Bonnier, du primaire jusqu'à la terminale. L'autre moitié a participé à des actions en matière d'environnement, de sensibilisation au développement durable ou encore à des projets à caractère artistique ou culturel, toujours en lien avec la dimension urbaine. Au total, 3 000 heures ont été consacrées par nos étudiants à l'engagement associatif en collaboration avec 15 associations locales. Le taux de satisfaction est très élevé, car nos étudiants ont été satisfaits de ce projet à plus de 90 %. Dans toutes ces dimensions, la perspective ambitieuse de l'institution est de poursuivre son effort pour garantir un accompagnement financier et social de qualité.

Pour les années 2018 et 2019, cela se traduit en particulier par trois objectifs. Bien entendu, nous allons poursuivre notre effort en matière de logement étudiant pour atteindre, pour les années 2018 et 2019,

500 lits proposés aux étudiants du campus parisien. À titre d'exemple, nous venons de renouveler notre accord avec la Cité Internationale Universitaire de Paris. Cet accord nous engage pour 10 ans et prévoit une augmentation progressive du nombre de logements réservés par Sciences Po à la CIUP. Pour l'année 2018/2019, la hausse est déjà de 33 %. Le deuxième objectif - comme je le disais précédemment - porte sur le fait que nous avons entamé il y a deux ans une réflexion sur le guichet unique. Nous pouvons considérer que cette réflexion est plutôt aboutie, et bien entendu elle se poursuivra dans le cadre du projet Campus 2022. Aujourd'hui, nous souhaitons donner plus de visibilité à ce guichet unique et surtout à la diversité de l'accompagnement qu'il propose. À titre d'exemple, nous avons constitué cette année, dans le campus parisien, un réseau d'ambassadeurs étudiants (formés par les équipes) qui ont été présents dans tous les bâtiments du campus parisien pour informer et orienter les étudiants. C'est notamment dans le cadre de cette expérience de rentrée que les petits marques-pages - que vous avez sur les tables - ont été distribués à la communauté étudiante. Enfin, nous souhaitons renforcer l'accompagnement sur le campus. Cet accompagnement bien évidemment existe déjà : chaque année, en période de rentrée, les équipes se déplacent dans les campus. Et chaque campus dispose d'un référent au sein du guichet unique. Ce référent est l'interlocuteur privilégié des étudiants du campus, mais aussi la personne ressource pour les équipes sur place. Il s'agit dorénavant d'aller plus loin. Par exemple, pour l'année prochaine, nous souhaiterions proposer aux directeurs des campus d'élargir le réseau d'ambassadeurs que nous avons créé à Paris, de façon à avoir un relais efficace de notre action sur place, et afin que ce réseau d'ambassadeurs puisse également être un soutien pour nos équipes des campus. Pour conclure, j'aimerais ajouter que cet accompagnement extra-pédagogique est complété par l'action du pôle santé, de la mission handicap, de la direction de la vie universitaire, et de la référente pour l'égalité femmes/hommes. La richesse de ces dispositifs montre que l'accompagnement étudiant est au cœur de la stratégie de l'institution et que l'école, avec l'ensemble des équipes qui sont très investies, souhaite garantir une qualité de vie, des services correspondants aux standards nationaux, et surtout de meilleures conditions de vie pour tous. Je vous remercie pour votre attention et je suis à votre écoute pour les questions.

*b) Questions et observations*

**Clément DELORAS**

Merci beaucoup pour cet exposé à la fois clair, pertinent et parfaitement présenté.

**Hugo JEAN**

Ma question porte plus précisément sur la problématique du logement dans la ville de Menton. Cette ville est située sur la Côte d'Azur et il y a notamment des loyers assez élevés. Il y a peu d'offres de logements, car il s'agit d'une petite ville, et ce n'est pas forcément adapté aux besoins d'étudiants, d'autant plus qu'il n'y a pas de résidences universitaires ni de résidences étudiantes. Comment envisagez-vous une éventuelle augmentation des disponibilités ou une aide plus satisfaisante pour les étudiants du campus de Menton ?

**Mathilde BOYER**

J'aurais une question concernant l'avenir de campus 2022 et notamment l'hôtel de l'Artillerie. Je souhaiterais savoir si les discussions sont en cours pour mettre en place des logements CROUS et un restaurant universitaire à l'hôtel de l'Artillerie. En effet, cela pèse énormément dans le budget des étudiants et cela est à prendre en compte pour l'avenir. J'aurais aussi une question concernant l'aménagement des aides financières et du parcours civique. Nous l'avons déjà remonté, le stage civique de terrain, notamment, empêche beaucoup d'étudiants de se salarier. Je voudrais savoir comment les aides financières pourraient s'aménager autour du parcours civique.

**Alexandre URVOIS**

Je voulais savoir comment le guichet unique sera mis en place dans le cadre du campus 2022, et comment il sera rendu visible. Aujourd'hui, il n'est pas du tout visible.

**Clément DELORAS**

Je vais vous laisser répondre mais je vous propose que la question de Madame BOYER sur le parcours civique soit abordée lors du point suivant relatif au parcours civique. Cela permettra d'avoir une cohérence globale des réponses.

**Francesca CABIDDU**

Concernant le campus de Menton, il y a des accords avec la mairie de la ville. Je pense que le campus réfléchit à des solutions pour élargir le nombre de places proposées actuellement. À ce jour, je dois vous avouer que nous n'avons pas eu de remontées d'étudiants en difficultés pour trouver un logement à Menton. Je sais que le campus prend très au sérieux cette question. À noter qu'il s'agit du campus (hors Paris) pour lequel il y a le plus d'offres de logement publiées sur le site web institutionnel. Il serait peut-être intéressant de sensibiliser davantage les propriétaires sur place pour qu'ils publient leurs offres de logement sur le site.

**Stéphanie BALME**

Il y a un autre sujet sur Menton qui concerne la cantine universitaire. Il s'agit d'un campus qui ne dispose pas d'équivalent à des cantines CROUS, mais il y a tout de même une discussion en cours avec un projet étudiant autour du parcours civique pour essayer d'en établir un. On reviendra vers vous avec des informations à l'horizon de janvier.

**Francesca CABIDDU**

Concernant l'hôtel de l'Artillerie, une réflexion est en cours sur la restauration étudiante et pour les salariés. Il y aura un lieu consacré à la restauration étudiante. Pour l'instant, nous n'avons pas sélectionné le prestataire et nous ne savons pas si ce sera le CROUS, même si c'est fort probable. De plus, dans le cadre du projet Campus 2022 une réflexion est en cours pour proposer une offre de logements à proximité directe du campus.

Par ailleurs, le guichet unique fait partie de la réflexion sur le campus 2022. Nous savons encore où il sera situé, mais sans doute pas à l'Artillerie. Quel que soit le lieu, il s'agira d'un véritable point d'accès unique, visible pour l'ensemble de la communauté étudiante.

**Myriam DUBOIS MONKACHI**

Il sera probablement au 13, rue de l'Université.

**Francesca CABIDDU**

Nous réfléchissons aujourd'hui pour que les équipes soient beaucoup plus polyvalentes et pour proposer des services enrichis lors de la rentrée 2022.

**Myriam DUBOIS MONKACHI**

Dans le cadre de cette réflexion, un groupe de travail a été lancé à la rentrée par la nouvelle directrice des études et de la scolarité sur ces questions de réussite étudiante et de vie étudiante. Nous viendrons vous faire un retour d'information sur les réflexions qui sont menées et sur la feuille de route qui sera décidée à l'issue de ce groupe de travail.

**Gabrielle ELIS**

J'avais une question sur la réforme des frais d'inscription. Monsieur MION nous a annoncé que la linéarisation des frais d'inscriptions était possible et même envisageable. L'UNEF affirme une nouvelle fois qu'il est important que cette linéarisation se fasse vite pour limiter cet effet de seuil aux nouveaux étudiants et à ceux qui sont déjà à Sciences Po. De plus, nous souhaitons également que cette linéarisation s'effectue par le bas afin qu'aucun étudiant ne soit pénalisé par la réforme, et qu'ainsi, cette réforme soit bénéfique à tous.

**Myriam DUBOIS MONKACHI**

C'est une réponse qui ne va certainement pas vous satisfaire, mais sur ce sujet-là il faudra attendre la réunion du groupe de travail étudiant qui aura lieu le 15 novembre et nous pourrons effectivement rentrer un peu plus dans le détail de cette réforme et du calendrier de mise en œuvre. Concernant les droits de scolarité, je souhaite juste vous rappeler que Sciences Po a développé une politique de lissage par

augmentation des seuils de manière assez progressive depuis trois ans maintenant. Ce n'est donc pas un sujet qui est resté lettre morte, loin de là. Concernant la linéarisation que vous appelez de vos vœux ainsi que son lissage par le bas, il n'en est pas question et le directeur a été très clair là-dessus. Il n'est donc pas question d'effectuer une linéarisation par le bas qui soit préjudiciable aux produits des droits de scolarité, puisqu'il s'agit d'une ressource importante pour le développement de l'institution. Cependant, et vous le savez, la justice et l'équité vis-à-vis des familles sont un sujet qui ne laisse pas insensible l'institution. On vous donnera plus d'information le 15 novembre.

## **II. POINT D'INFORMATION SUR L'ACTE II DU COLLEGE UNIVERSITAIRE : PARCOURS CIVIQUE ET TROISIEME ANNEE**

### **Clément DELORAS**

Nous en venons au deuxième point de l'ordre du jour portant sur l'Acte II du Collège universitaire et plus spécifiquement sur le parcours civique et la troisième année. Nous avons le plaisir d'accueillir la doyenne du Collège universitaire qui est accompagnée de l'adjointe de la DAI, Madame VIVIAN, Madame GREENE, Madame TENIERE, et Madame RENOUARD au sein du Collège.

#### *a) Exposé*

### **Stéphanie BALME**

Je voudrais d'abord intervenir en vous remerciant pour votre accueil et pour votre invitation ce matin. Je suis ravie de faire cette présentation à côté de Bénédicte. Il y a de nombreux sujets au Collège universitaire depuis la rentrée : les majeures, les nouveaux cours, l'arrivée des premières années et la projection sur la nouvelle année. Vous avez choisi deux sujets qui sont le parcours civique et la 3A. Nous vous avons adressé beaucoup de documents et je vais m'appuyer très rapidement sur ces documents pour rappeler plusieurs choses concernant le parcours civique. Je souhaiterais revenir sur la philosophie du parcours civique et donner un point d'étape pour les premières et deuxièmes années, puis vous parler des chiffres. Nous disposons de chiffres très concrets dans le pourcentage des lettres d'engagement et aussi concernant le pourcentage de stages qui ont été déclarés par les étudiants. Je souhaiterais également aborder les différents ajustements qu'il a fallu mettre en place en cette rentrée puisque le parcours civique y a vraiment pris sa mesure. Enfin, je vous parlerai des signatures de différentes conventions que nous mettons en place pour aider les étudiants à trouver des stages.

Concernant la philosophie générale, vous savez à quel point le parcours civique est sur le point de devenir le marqueur d'identité du Bachelor de Sciences Po. C'est non seulement une obligation de scolarité, mais c'est aussi une volonté de l'institution pour faire en sorte que ces étudiants soient des étudiants citoyens afin qu'ils prennent, non seulement, conscience de leurs droits, mais aussi de leurs devoirs et de leurs responsabilités et qu'ils s'engagent au plus près de l'endroit où ils vivent. Nous avons la volonté que cet engagement, qui est la marque de fabrique des étudiants de Sciences Po depuis fort longtemps, s'intègre aussi dans leur parcours académique, et qu'il y ait bien un lien entre ce qu'ils apprennent en cours et ce qu'ils font de leur vie de citoyen au quotidien. Ce travail de réflexivité était un travail que nous voulions intégrer dans les études du Bachelor de Sciences Po est vraiment la marque du parcours civique. Cette philosophie, nous semble-t-il, a été parfaitement reçue par les premières années. Pour ma part, au-delà des rentrées solennelles, j'ai refait le tour de chaque campus, accompagnée de mon équipe la plupart du temps. Nous avons été à la rencontre des premières et des deuxièmes années en amphithéâtre ou à titre individuel ou avec les représentants étudiants. Nous constatons que, de façon générale, les premières années qui découvrent ce parcours civique sont très réceptifs et tout en étant parfois critiques de manière constructive. Les deuxièmes années, qui connaissent le parcours civique depuis le début, ont connu un S3 particulièrement chargé. Nous avons interagi avec les étudiants à de très nombreux moments, et dans l'ensemble, je dirais que la philosophie du parcours civique est largement soutenue également par ces étudiants.

La question des ajustements a été tout l'objet du début du semestre. Concernant les lettres d'engagement sur tous les campus, nous sommes à un niveau de 99,9 %. Il y a seulement six étudiants à Paris qui n'ont pas encore finalisé leur lettre d'engagement. La plupart du temps, lorsque la lettre d'engagement a été retoquée une première fois, cela a été souvent pour une question de forme (orthographe, présentation, non présentable en tant que telle) plutôt que les sujets de fond. Ce matin, on attendait des chiffres de nos collègues en région, mais à ce jour dans l'ensemble, pour la deuxième année, on est à plus de 75 % de taux de déclarations et de stages sur l'ensemble de la cohorte. La date limite était au 31 octobre et beaucoup d'étudiants se sont déclarés au tout dernier moment.

Ensuite, je vous parlais du travail qui a été mené à Paris et dans chaque campus pour signer des conventions avec des acteurs institutionnels. C'est le grand engagement et le grand travail qu'il va falloir désormais mener. Depuis deux mois que nous occupons en particulier de ce dossier, un grand nombre de conventionnements. Concernant Paris, je pense notamment au Châtelet, à la Croix-Rouge, à Emmaüs et Paris Habitat, qui sont en situation de pouvoir très souvent prendre un grand nombre d'étudiants (de minimum 5 à 30 ou 40). Pour conclure, il est très intéressant de voir les sujets qui intéressent les étudiants et qu'ils portent. Il y a une grande proportion d'étudiants qui ont choisi le monde culturel (avec notamment la musique) ou éducatif en travaillant notamment dans les lycées ou auprès des personnes âgées. Il y a également un engagement pour le soutien scolaire en prison. Il s'agit d'un projet très intéressant, à Poitiers en particulier. Les autres domaines d'engagement concernent les questions environnementales, l'innovation sociale et enfin il y a toutes les questions liées à la santé. Il y a une vraie diversité qui peut différer selon les campus. Ce parcours civique permet non seulement d'ancrer les étudiants dans l'endroit où ils se trouvent, mais aussi de leur donner la capacité de s'engager là où ils se trouvent, même si les conditions ne sont pas réunies. Par exemple, lorsque l'on est anglophone et qu'on habite une petite ville - ce qui est le cas notamment pour les étudiants havrais ou de Menton et Poitiers - il peut être compliqué de s'engager localement avec une langue qui n'est pas le français. Ce parcours civique a aussi un avantage formidable, car, aux yeux des habitants des campus dans lesquels nous sommes intégrés, ils sont très sensibles au fait que nos campus s'ancrent aussi dans la ville. C'est également une manière d'être dans un engagement d'échanges, de partages et de dialogue avec les politiques sur site dans lesquels nous avons nos campus.

### **Stéphanie BALME**

Il s'agit d'un tout autre sujet même si, à titre tout à fait optionnel, il est possible de poursuivre son engagement dans le parcours civique en troisième année bien que ce ne soit pas une obligation de scolarité. L'Acte II, avant d'être de la mécano, est d'abord une nouvelle philosophie du Bachelor. C'est la philosophie sur laquelle Bénédicte a beaucoup travaillé. La philosophie de la troisième année consiste d'abord au fait qu'il y ait une continuité de scolarité dans le Bachelor, et que les deux années dans les murs et l'année passée hors les murs ne soient pas complètement déconnectées du reste de la formation. La deuxième idée de la philosophie du Bachelor est que la troisième année, qui est une continuité de la scolarité, soit également une continuité dans la logique académique articulée autour de la majeure choisit par l'étudiant. C'est par conséquent vraiment la validation du parcours de la majeure et c'est aussi une possibilité de validation de la spécialisation géographique pour obtenir la mention sur le diplôme. Cette troisième année est composée de deux modalités : soit un séjour d'étude sur deux semestres, soit la fameuse année hybride qui intéresse théoriquement beaucoup d'étudiants, mais en réalité beaucoup moins d'après les statistiques dont nous disposons. Cette troisième année prend son envol, car il s'agit du premier véritable exercice. C'est la raison pour laquelle il est indispensable que nous travaillions main dans la main avec le directeur des affaires internationales. C'est ce que nous avons toujours fait, mais nous l'avons particulièrement fait depuis la rentrée en organisant des réunions au sein des équipes de la DAI et du Collège universitaire sur l'ensemble des campus. Je me déplace très souvent sur les campus avec les membres de la DAI. Par ailleurs, nous parlons aux étudiants d'une seule et même voix sur ce sujet. Avant de laisser la parole à Kate, je voudrais vous dire que les questions portent sur le choix et le départ des étudiants selon leurs majeures sur la question de l'*advising*. Je pense que ce sont les principaux sujets sur lesquels tu peux faire un point.

### **Kate VIVIAN**

Merci beaucoup, Stéphanie, et merci pour votre accueil. Je vais vous parler très concrètement de ce qui a été fait depuis la rentrée. La DAI s'est déplacée main dans la main avec le Collège sur l'ensemble des campus et continue de le faire. Comme les années précédentes, il y a eu toute une partie de réunions collectives qui ont été enregistrées et rendues disponibles en direct par *livestream* pour la grande majorité. L'ensemble des étudiants des campus pouvait ainsi suivre toutes ces présentations régionales où qu'ils soient et pouvait aussi poser des questions en direct auxquelles les membres de la DAI pouvaient répondre. Il s'agit d'une innovation qui a été apportée cette année pour accélérer la disponibilité des informations auprès de l'ensemble des étudiants dans tous les campus. Depuis deux semaines environ s'enchaînent des rendez-vous individuels en petits groupes soit en présentiel sur les campus soit depuis Paris via Skype ou le téléphone. Là encore, tout un calendrier détaillé, avec un éventail des possibilités, a été mis en œuvre pour les étudiants qui peuvent s'inscrire en ligne à tous ces créneaux-là et à plusieurs reprises s'ils le souhaitent. Ils peuvent être suivis de près par les chargés de mission de la DAI qui sont là pour les amener à construire leur projet dans la cohérence avec la majeure et leur parcours jusque-là, en entrant vraiment dans le détail des offres de chaque partenaire pour informer, conseiller, guider et aider à l'arbitrage entre les différents choix. Cette partie concernait les mois d'octobre et de novembre. La campagne d'affectation va démarrer fin novembre comme les années précédentes. Tout reste à l'identique dans le cadre de cette réforme sur le processus d'affectation avec toujours les six choix et les mêmes critères d'affectation. Il s'agit donc de la même démarche et du même calendrier que les années précédentes, et les étudiants sauront où ils auront été affectés début février. Il y a une réelle continuité dans l'approche, avec un renforcement de l'information et de la précision des informations qui sont apportées sur le parcours pédagogique de chacun de nos partenaires dans le réseau mondial déjà existant.

### **Clément DELORAS**

Je vous remercie pour cette présentation. Avant de laisser place aux questions j'aurais pour ma part deux points à relever qui s'adressent plus aux membres du Conseil qu'aux représentants de l'administration. Je voulais rappeler le caractère ambitieux de la réforme qui a été engagée et le fait que, lorsque nous avons choisi de nous lancer dans ce projet, aussi bien en CI qu'en CVEF, il a été acté que des points réguliers seraient faits pour mesurer les avancements et proposer les nécessaires ajustements. On savait que tout ne serait pas parfait dès le début et que ce serait compliqué. Il était donc clair que nous nous engageons dans un processus dynamique. Pour relever ce défi, nous avons mis en place des instances de concertation auxquels se sont ajoutés des points extrêmement réguliers devant ce conseil. À ce titre, nous continuerons à en faire sur autant qu'il sera nécessaire ; je m'en porte garant avec la présidente étudiante et en présence de la directrice des études et de la scolarité.

Ce sont dans ces instances organisées que le dialogue se noue, car ce sont dans ces instances que nous pouvons faire bouger les choses. Je ne suis pas en train de dire que les initiatives étudiantes ne sont pas à prendre en compte, mais il me semble qu'il est important de bien avoir le lien entre les deux et ne pas céder la facilité.

Deuxièmement, je souhaiterais apporter votre attention sur le risque d'amalgame et de raccourcis préjudiciables. Je vais prendre deux exemples. Plusieurs de mes étudiants de première année sont venus me voir en faisant état de rumeurs sur des taux de réussite à des examens qui sont complètement infondés. Ayant fait le point dans ce conseil, j'ai pu leur dire que ce n'était pas vrai statistiquement.

Il ne faudrait pas non plus, et ce sera mon deuxième exemple, donner l'impression que les difficultés rencontrées l'année dernière vont se reproduire à l'identique. Ce qu'il s'est passé l'année dernière pour les étudiants de première année est évidemment différent de ce qui se passe cette année puisque nous apprenons et nous avons adapté le dispositif. Je ne voudrais pas que tout reste dans la même situation et que rien ne bouge.

Je tenais à faire ce rappel un peu solennel : ce sont dans les instances que l'on peut faire bouger les choses et ce sont dans les instances que les problèmes doivent être exprimés et remontés. Compte tenu de l'importance de ce sujet, nous prendrons le temps qu'il faudra pour aborder toutes les questions et je laisse maintenant la parole à ceux qui la souhaite pour poser des questions.

#### *b) Questions et observations*



## **Lucile BRIOLAT**

Merci beaucoup. J'ai en réalité deux questions à propos de la troisième année. Ma première question concerne le choix des universités pour les deuxièmes années qui sont les premiers à tester cette réforme. La concordance entre l'université et la majeure possible dans cette université a été mis à jour en tout début d'année - il me semble -, mais n'était pas à jour au moment où les deuxièmes années ont fait leur choix. Nous avons eu des surprises. On ne peut pas aller dans toutes les universités avec les majeures. On a fait nos choix « sans savoir » quels impacts cela allait avoir sur la troisième année. Il y a un certain nombre d'étudiants qui se trouvent dans une situation où ils ne peuvent pas aller dans les universités qu'ils avaient souhaitées, car la majeure ne se coordonne pas avec leur choix. Quelle réponse pouvez-vous apporter aux personnes concernées ? Ma deuxième question concerne l'année hybride. À NOVA, nous sommes contre le parcours ascendant disant qu'il faudrait avoir une progression tout au long des trois premiers semestres pour pouvoir accéder à cette année hybride. S'il y a de très bons élèves qui ont par exemple 18 en première année, mais que 17 en seconde année, le parcours est alors descendant, mais pour autant ils ne sont pas moins méritants que d'autre élève qui aurait eu une progression. Cette année hybride est restreinte à un petit nombre d'élèves du fait d'un partenaire qui n'acceptait les élèves que pour ce nombre limité. De ce fait, toute une partie des étudiants ne peut pas accéder au stage alors qu'auparavant il y avait le choix entre le stage ou l'université. Cela entraîne une question par rapport à l'année de césure qui est offerte par Sciences Po, mais qui est pour le moment payante, si je ne me trompe pas. Considérant cette année hybride et ce choix de stage restreint, serait-il possible d'ouvrir cette année de césure en la rendant plus accessible (notamment financièrement) ? Cela permettrait à tous de pouvoir accéder au stage, ce qui est très important en termes de progression professionnelle.

## **Gabrielle ELIS**

Je souhaiterais revenir sur ce dont vous venez de parler concernant les décisions prises en conseil. Nous sommes bien évidemment d'accord, mais il y a eu une très importante initiative étudiante. Je pense qu'il faut faire la part des choses et comprendre le fait qu'une initiative étudiante n'enlève en rien le travail des conseils, mais au contraire l'enrichit. Dans les conseils, nous avons certes été élus par les étudiants, mais nous ne sommes que huit étudiants qui prennent la parole. En l'occurrence, c'est l'occasion de vous dire qu'il y a 700 personnes en première et en deuxième année qui ont signé cette pétition qui a été soutenue par trois syndicats. Il ne s'agit pas d'une pétition qui a été lancée par des syndicats, il s'agit d'une pétition qui vient des étudiants qui étaient inquiets et qui avaient des questions. D'ailleurs, cette pétition n'abordait pas du tout la question de ce pourcentage de validation. Par conséquent, il ne faut pas dire que cela vient du même endroit. Il est donc important de prendre en compte cette pétition et de voir cette force de proposition des étudiants dans les conseils. C'est pour cela que je souhaiterais revenir sur le parcours civique, et notamment la mise en place du projet libre. Dans cette pétition, et cela est partagé par l'UNEF, il est expliqué que le temps demandé (75 heures) d'être effectué dans ce projet est trop long. Pour beaucoup d'étudiants, il est difficile de trouver ce stage, et ces 75 heures ne représentent plus du tout un étalon sur toute l'année, mais un étalon sur moins de temps. Cela fait beaucoup d'heures à travailler avec notre charge de travail déjà importante. Il ne faut pas non plus oublier les étudiants salariés qui travaillent en dehors de leur projet libre, et les étudiants qui sont engagés dans la vie associative et dans les syndicats. Nous avons déjà parlé du problème dans les campus et du fait qu'il n'y avait pas assez d'associations. Il faut vraiment repenser ce projet libre pour qu'il soit moins lourd pour les étudiants. On pense que ce projet libre peut être un véritable projet bénéfique pour les étudiants, mais s'il est trop lourd il est perçu comme une contrainte. Il s'agit de quelque chose qui peut être corrigé, notamment si les effectifs de l'administration qui travaille au sujet du parcours civique étaient plus importants. Beaucoup d'étudiants disent qu'ils n'ont pas de réponses à leurs questions, et pour certains cela fait un mois qu'ils ont déposé leur convention de stage et elles n'ont pas été validées. Pour le moment, seulement trois personnes travaillent sur le parcours civique pour tous les campus.

Deux personnes travailleraient pour le campus de Paris et une autre pour le reste des campus. Ce n'est pas assez. Il faudrait plus de personnes qui travaillent sur le parcours civique pour que les étudiants obtiennent des réponses plus rapidement. Je dirais un dernier mot sur la 3A. Cela concerne le campus de Poitiers, mais c'est révélateur d'autres problèmes. Les personnes qui sont dans la majeure « Humanités politiques » ont extrêmement peu de possibilités de valider à la fois leur majeure – en ayant 40 % de leurs cours qui soient relatifs à leur majeure en troisième année – et de remplir les conditions pour avoir la mention « campus de Poitiers » à leur diplôme. Il s'agit également d'un pourcentage de

cours en relation avec l'Amérique latine, etc. C'est un problème qui avait déjà été posé l'année dernière par des étudiants qui souhaitent prendre la majeure « Humanités politiques ». C'est un problème qui n'a pas été abordé. Il y a donc des étudiants qui ne savent pas comment, à la fois valider leur majeure, et avoir la mention de leur campus sur leur diplôme.

### **Mathilde BOYER**

J'aimerais revenir sur le parcours civique et sur la problématique du projet libre. On l'a dit 75 heures c'est lourd pour des étudiants d'autant que nombre d'entre eux ne vivent pas dans la ville sur laquelle ils portent un projet libre. Je vais notamment remonter le cas des étudiants d'outre-mer qui rentre chez eux pendant les vacances de Noël, ce qui fait une énorme coupure dans leur projet libre. Il faudrait réussir à négocier avec les associations dans laquelle on est pour pouvoir mettre en place un aménagement pour ne pas avoir à faire son projet libre pendant plusieurs semaines. Existerait-il la possibilité de regrouper des heures à un certain moment ? C'est une problématique qui mérite d'être discutée. Par ailleurs, concernant l'aménagement entre le Collège universitaire et le Master avec la réforme du Collège universitaire, on se pose la question de la sélection en Master. Comment va-t-elle être établie ? Quels seront les critères pour les nouveaux étudiants de la réforme de l'Acte II pour pouvoir avoir accès au Master de leur choix ?

### **Clément DELORAS**

Sur la question des masters, je rappelle que dans ce conseil nous avons chaque année un point spécifique sur l'admission en master, et même si la directrice des études et de la scolarité pourra apporter quelques éléments, je pense que nous aurons l'occasion d'y à cette occasion.

### **Stéphanie BALME**

Si vous le voulez bien, nous allons répondre à toutes les questions à quatre voix, sauf concernant la dernière question sur les Masters parce qu'elle est très spécifique et importante et nécessite du temps à part entière. D'une part, au Collège universitaire, nous sommes absolument ravis de venir autant de fois que nécessaire pour parler de l'Acte II, car la tradition de cette réunion est que l'institution se fait avec ses étudiants. C'est ce que nous avons répété sans cesse quand on s'est rencontré les uns et les autres, maintenant que je vous connais tous individuellement. On a besoin de votre retour et de travailler ensemble sur ces sujets. Nous sommes absolument disposés, en toute transparence, à venir vous parler. Il y a la question des critères du choix de l'année hybride et les critères de la logique ascendante, et de manière générale, la question du choix des étudiants pour l'année hybride. L'idée est d'avoir validé au premier semestre les crédits de sa majeure pour pouvoir ensuite faire le stage. Cela suppose des étudiants qui sont très sûrs sur le plan académique ou qui sont dans une logique ascendante, c'est-à-dire que même s'ils ont commencé difficilement leur première année, ils sont devenus très solides au cours du temps et peuvent parfaitement s'engager dans cette troisième année hybride. L'étudiant qui a eu 18 et qui finalement baisse à 17, il est forcément excellent étudiant, très solide et mature, et le principe de la logique ascendante ne se vérifie pas dans son cas. En revanche, pourquoi donner uniquement la possibilité de cette année hybride aux étudiants qui ont 18 et pas simplement à ceux qui sont passés de 11 à 18 ? Être dans une logique ascendante, c'est donc aussi intégrer cette possibilité et pouvoir aussi donner une chance aux étudiants qui ont eu des difficultés en début de parcours, mais qui ont pris, chemin faisant, toute l'ampleur de leurs études. Il y a un point très important. Il faut négocier l'année hybride avec nos partenaires. Il y a aussi des problématiques strictement administratives. Il y a des pays dans lesquels vous ne pouvez pas faire un stage avec un statut d'étudiant (visa étudiant). Cela élimine un grand nombre de partenaires potentiels. Grâce au travail de la DAI – et l'on doit absolument les en remercier – cette liste est passée de 20 à 62 universités partenaires. Pour revenir à la question du statut de l'année de césure, sur laquelle il faut que l'on travaille tous ensemble. Quel statut donnons-nous cette année ? Quelles possibilités pouvons-nous donner aux étudiants ? Surtout, quelle est la valeur pour l'étudiant ? Nous n'avons pas encore statué ensemble sur cette année de césure. C'est un sujet en soi.

### **Lucile BRIOLAT**

Je voudrais juste préciser. Ma question portait sur les étudiants qui n'avaient pas eu le choix, comme c'était le cas avant, de pouvoir choisir une année 100 % universitaire ou 100 % stage. On a toute une partie des étudiants, pour ceux qui auront fait 100 % université, qui vont arriver sur le marché du travail sans expérience.

### **Stéphanie BALME**

Précédemment, c'était aussi le cas. Il y avait une minorité d'étudiants qui était sur ce type d'année-là. Il n'y a pas de changements.

### **Lucile BRIOLAT**

Il y a des remontées d'élèves qui disent qu'ils ne peuvent pas faire ce stage parce que l'année hybride est sélective, etc., et ils s'en plaignent.

### **Stéphanie BALME**

Il n'y a pas de grands changements de paradigmes par rapport au modèle ancien. Je ne vais pas monopoliser la parole, mais je vais revenir aux questions de Madame ELIS. Vous nous avez posé beaucoup de questions et je vais essayer d'y répondre de façon très précise. Concernant la question des 75 heures, je vous rappelle que ces heures sont dans notre constitution et elles ont été votées, y compris par les étudiants. Avant de pouvoir modifier ces 75 heures, il faudrait passer devant les instances. Il faut se poser la question si l'on souhaite pour le projet académique lui-même de l'étudiant descendre ce nombre d'heures là. Vous nous dites qu'il est trop long et trop compliqué pour les étudiants compte tenu de la pression académique. D'une part, ce parcours civique, il me semble qu'il a été souhaité et voulu pour valoriser un engagement qui était déjà naturellement fait par les étudiants eux-mêmes. De façon générale, les étudiants de Sciences Po étant très engagés et que cet engagement n'était pas valorisé et pris en compte dans leur parcours académique, c'était une façon de le valoriser en le professionnalisant et en lui donnant un statut au sein de l'institution et aussi en lui donnant la capacité de pouvoir être nourri de l'enseignement général que les étudiants recevaient. L'engagement très riche de nos étudiants est parfois démesuré par rapport à la charge de travail qui est le leur au Collège. L'idée est aussi de canaliser les choses d'une certaine manière pour qu'il y ait la possibilité d'un engagement qui est une obligation de scolarité. Vous me dites que c'est contraint, mais c'est également le cas du cours d'économie ou de culture digitale. C'est donc ce qui a été décidé comme étant le Bachelor. L'idée est aussi de dire qu'il y a la possibilité d'un engagement fort encadré dans un ensemble académique avec un projet global pour l'étudiant, avec des référents et un va-et-vient entre les cours et la pratique (*learning by doing*), ce qui est l'idée du parcours civique. En même temps, vous pouvez aussi vous engager dans l'extracurriculaire ou dans d'autres associations, mais c'est aussi une façon de responsabiliser l'étudiant par rapport à son parcours pour qu'il recentre son objectif en tant qu'étudiant autour du monde académique. Il y avait tout de même des dérives ces dernières années avec des étudiants qui étaient dans l'extrascolaire et de moins en moins dans l'académie.

Ensuite, vous me parliez des étudiants salariés et je comprends très bien cette préoccupation, en même temps j'ai eu l'occasion d'en parler avec beaucoup d'entre vous. Nous avons ici Madame Myriam DUBOIS MONKACHI. Est-ce que tu veux bien nous donner quelques chiffres sur les étudiants salariés ?

### **Myriam DUBOIS MONKACHI**

C'est un sujet en soi. Je veux bien donner quelques chiffres. J'entends bien qu'il y a une situation, notamment avec le travail informel ou non déclaré, qui est différente de celle que nous avons de manière objective. En effet, objectivement, l'année dernière ce sont 300 étudiants qui avaient un statut de salarié à Sciences Po sur une population de plus de 10 000 étudiants concernés par la formation initiale. Parmi ces étudiants-là pratiquement 90 % d'entre eux sont en apprentissage ou en contrat doctoral. Il y a donc un lien très fort avec l'activité pédagogique, comme au niveau national d'ailleurs, où le taux est de 56%. Cependant, on ne peut pas mettre de côté tout ce qui est du domaine de l'informel et des petits boulots étudiants que nous avons du mal à quantifier, même si, lors d'une enquête que nous avons faite il y a deux ans (baromètre étudiant 2017), 1 200 étudiants ont annoncé qu'ils travaillaient de manière

ponctuelle. Là encore, les chiffres sont très ténus lorsque l'on demande le nombre d'heures. Nous avons conscience de cette situation, d'ailleurs, Sciences Po est elle-même un employeur puisque chaque année nous recrutons plus de 600 étudiants qui ont perçu pour leur travail dans l'institution 880 000 euros sur l'année universitaire de l'année dernière. Le travail vacataire permet d'avoir un lien avec l'institution, de vérifier la hauteur du travail de l'étudiant et de l'aider. Voici ce que nous savons sur le travail pendant les études.

### **Stéphanie BALME**

Merci beaucoup Myriam. C'est une façon de répondre à la question du financement et de cette enveloppe financière dont nous disposons pour accorder une aide financière à certains étudiants dans le cadre du parcours civique. Vous avez posé la question de son augmentation. La première question est de savoir quels sont les critères de sélection qui seront choisis cette année, quel est le montant général, et surtout pour financer quoi. C'est la véritable question. Pour l'instant, j'aimerais plus engager un dialogue avec vous sur la forme de questions plutôt que sur la forme de réponses. Les critères de sélection étaient des critères sociaux et des critères de qualité de projet. Je sais que plusieurs fois des étudiants m'ont demandé ce qu'étaient les critères de qualité d'un projet d'engagement. On ne va pas distribuer des bonnes ou des mauvaises notes selon le type d'engagement. Il ne s'agit pas de valoriser tels types d'engagements sur le fond, mais c'est valoriser l'attention portée à la préparation du projet lui-même. La question sera de savoir si l'on réserve uniquement cette enveloppe-là sur des critères sociaux ou bien si on maintient aussi de critères de qualité. Deuxièmement, faut-il augmenter cette enveloppe ? Si on l'augmente, il faut aussi trouver des partenaires et leur expliquer la raison de cette augmentation. Souvent, la réponse étudiante est de dire qu'il faudrait donner une forme de compensation financière équivalente à un mois de stage payé (entre 400 € et 500 € par mois). Ce qui me revient des campus en région, c'est que la vraie question est celle financement des transports pour effectuer le parcours civique, notamment à Menton, à Poitiers, parfois à Nancy. Ce trajet pourrait-il être compensé sur le plan financier ? Je vais laisser la parole à Astrid TENIERE pour qu'elle vous explique que nous sommes beaucoup plus que trois personnes seulement au Collège universitaire pour nous occuper du parcours civique, et ensuite à Amy et Kate pour la troisième année.

### **Astrid TENIERE**

Oui, un point sur le pilotage du parcours civique. Dans les documents que nous vous avons remis en mai dernier, lors de notre précédente venue au CVEF, nous avons listé l'ensemble des personnes de l'équipe. Dans chacun des campus, il y a un responsable du parcours civique, il y a pour le campus de Paris deux personnes : un responsable du parcours civique et une coordinatrice du parcours civique, et il y a également une équipe inter-campus qui s'assure du bon fonctionnement de ce projet, en collaboration avec l'ensemble des responsables du parcours civique. Donc, nous sommes une équipe importante.

### **Stéphanie BALME**

Au Havre, un départ en congés maternité a été remplacé. Les étudiants du campus du Havre ont pu souffrir au tout début du semestre du fait que leur référente du parcours civique est une dame qui est partie en congés maternité. La grande nouvelle étant que le responsable pédagogique au Havre a été recruté Madame DROSZEWSKI, qui sera la référente du parcours civique sur le campus du Havre. Cette situation est une situation qui va changer de façon très qualitative le suivi des étudiants sur le parcours civique.

### **Kate VIVIAN**

Très bien, merci beaucoup. Madame BRIOLAT, je souhaiterais revenir sur votre première question, sur le fait que vous avez fait vos choix de majeure, lorsque vous avez commencé à réfléchir à votre troisième année, avant que la concordance soit mise en ligne. Car effectivement, cela a été fait dans le courant du mois de septembre, le moteur de recherche a été mis à jour avec l'ensemble des possibilités. J'insiste sur deux points précisément : sur le fait que le réseau de Sciences Po, pour la troisième année,

permet 1700 places à l'international, dont quasiment 1300 places sont compatibles avec les 3 majeures. Effectivement, il y a une petite partie qui n'est pas couverte par les 3 majeures, mais c'est souvent couvert par 2 majeures (cela ne veut donc pas dire forcément une seule). Il est vrai que ces 400 places existent, mais elles existaient déjà avant – c'est mon deuxième point –, certes les majeures n'existaient pas avant, mais notre réseau n'a pas changé dans le cadre de la réforme. Tous nos partenariats, tous nos accords sont à l'identique. Rien n'a été renégocié pour rentrer dans le cadre de la réforme. Donc ce qui était déjà le cas l'année dernière et les années précédentes sur la spécificité d'un tel accord qui a été très spécialisé en histoire, en langues, etc., existe encore. Cette diversité et cette richesse existent encore, mais là où ce n'était pas possible de faire de l'histoire, c'est toujours les cas. Donc, les choix n'ont pas foncièrement changé. Un étudiant qui a choisi sa majeure, et pourrait être intéressé par l'histoire, a encore les mêmes choix que l'année dernière. Concrètement, j'espère que ces deux éléments permettent de répondre à ces inquiétudes et ces questions. Et je précise que nous continuons, avec les chargés de mission... Lorsque l'information que vous avez en ligne ne vous permet pas de vous projeter autant, il faut saisir les chargés de mission qui sont là pour expliquer quand la majeure n'est pas forcément validée, mais quand il y a une possibilité en parallèle de choisir des cours supplémentaires pour renforcer dans une discipline qui est d'un intérêt particulier pour un étudiant ou une étudiante. C'est là où cette expertise prend tout son sens.

### **Amy GREENE**

Et justement, pour rebondir sur le point sous-jacent, à savoir la question de Madame ELIS sur la présence des places dans la zone de Poitiers pour valider la majeure Humanités politiques. On a fait la simulation juste à l'instant, et nous avons découvert que rien qu'en Amérique Latine, il y a 30 universités sur le continent qui permet la validation de la majeure Humanités politiques. Et cela, c'est sans parler de l'étudiant qui souhaite quitter l'Amérique Latine, et tout de même obtenir la spécialisation géographique ailleurs dans le monde. Juste pour vous rappeler bien clairement : le critère de validation dans ce cas-là, c'est deux cours sur l'année, qui portent sur la zone, dont un cours qui peut être un cours de langue. Donc cela peut être typiquement un étudiant qui vpartir où il souhaite, qui va suivre un cours d'espagnol ou de portugais, et qui va trouver un cours académique – en tout cas de contenu thématique – qui concerne l'Amérique Latine. Cela peut être assez souple. On assume institutionnellement que l'on ne peut pas non plus faire la cartographie de qui peut faire chaque *area studies* dans toutes les universités partenaires. Cela relève de la responsabilité de l'étudiant, d'autant plus que l'on vous fournit la possibilité de partir dans la zone du campus. En tous les cas, nous savons que la couverture est assez large. Il y a donc déjà 30 partenaires sur le continent, avec la possibilité de vraiment partir très largement dans le monde, tout en pouvant valider la spécialisation géographique, et ce pour l'ensemble des campus en réseau.

### **Stéphanie BALME**

Je voudrais ajouter deux points si possibles. Le premier est que nous avons également fait une simulation, et chaque étudiant a en moyenne 352 choix potentiels. Il n'y a pas beaucoup d'universités françaises, européennes, et même dans le monde qui donnent la possibilité à ses étudiants de faire cela.

### **Amy GREENE**

C'est le nombre d'universités qui proposent les 3 majeures.

### **Stéphanie BALME**

Deuxièmement, lorsque l'on ne peut pas trouver son souhait de majeure dans un pays en question, ce n'est pas parce que nous, institutionnellement, nous n'avons pas les bons réseaux, c'est tout simplement qu'aller faire des sciences politiques en Chine, c'est plus compliqué. Par exemple, sur la région Asie, que je connais un tout petit peu, quand les étudiants nous disent que pour l'ensemble des majeures, on a accès qu'aux Philippines, au Vietnam, et que l'on ne peut pas aller précisément en République Populaire de Chine, de toute façon, même si l'on avait souhaité avoir un partenariat, les contraintes locales ne nous le permettent pas toujours.

### **Amy GREENE**

Un point de complément. Ce que Madame La Doyenne dit me fait penser également que la liste des disciplines qui vont être créditées à chaque majeure, c'est soit en ligne, ou cela sera assez rapidement... Puisqu'il faut aussi se dire que la majeure Économies et Sociétés, par exemple, peut être validée avec beaucoup plus de disciplines que l'économie et la sociologie. C'est notre logique interne à Sciences Po, mais nous avons repéré l'ensemble des disciplines proposées dans nos universités partenaires, et avons constitué une liste de l'ensemble des disciplines qui peuvent être reconnues au titre de la majeure, et il y en a beaucoup pour chacune des trois majeures.

### **Bénédicte DURAND**

Juste quelques mots pour vous dire que je partage évidemment tout à fait l'état d'esprit de la Doyenne et de son équipe. Nous sommes dans un travail de construction, de reconstruction de ce premier cycle de Sciences Po, qui exige que nous soyons attentifs aux ajustements nécessaires. Le contrat pédagogique de base que nous avons signé quand nous avons voté ce projet il y a quelques mois sera la demande faite aux étudiants d'un engagement plus grand dans leur travail soit respecté. C'est vrai qu'il faut l'assumer collectivement. C'est d'ailleurs la promesse que nous avons faite en allant chercher, pour les étudiants de Sciences Po, le grade de Licence. Cela suppose que les étudiants soient plus engagés dans leur travail, à la fois universitaire, extracurriculaire notamment via le parcours civique. Oui, les étudiants de Sciences Po sont mobilisés, sans compter ceux qui participent à la co-construction de ce cycle, à savoir les étudiants élus des organisations représentatives qui nous accompagnent dans cette construction. Mais, oui, il faut assumer cette part d'exigence que cette réforme porte en elle, et qui vous incombe à vous étudiants. Vous étudiants de deuxième année en particulier. Là, je rejoins ce que disait le président : nous espérons être meilleurs d'année en année, plus clairs, plus rapides, plus informatifs à chaque génération d'étudiants qui se succèdent. Il est vrai que les étudiants qui sont aujourd'hui en deuxième année assument la nouveauté. Et cela est créateur d'inquiétudes et de questions, ce qui est bien normal. Nous serons autant que possible en situation de vous répondre, tout en sachant que cette réforme est pour vous une grande chance. Cette conviction, nous la portons de manière institutionnelle très fortement. D'une certaine manière, j'ai envie de vous dire que cela va durer jusqu'à la fin de votre parcours, à vous étudiants de deuxième année en particulier, jusqu'à la fin de votre diplomation en master. Vous commencez à poser des questions sur les masters, sur la question des conditions d'admission en master, sur la question de l'articulation entre l'année hybride, ou non d'ailleurs, avec une expérience de césure. Bien entendu, cette réflexion, nous allons l'ouvrir. Le bouquet de compétences, de connaissances, que vous construisez dans le premier cycle nouveau de Sciences Po sera différent de celui de vos camarades avant cette réforme. Et nécessairement, les écoles en particulier, et je parle devant le doyen de l'École de droit, vont voir arriver des étudiants un peu différents, qui en plus d'avoir plus travaillé que leurs camarades, vont également avoir été davantage responsabilisés par rapport à leurs choix de parcours, de deux manières : à la fois le parcours civique, qui est un parcours avec une autonomie de formation, qui se joue sur un terrain d'engagement au service des publics et au contact des publics, mais aussi avec les majeures, bien entendu. Vous êtes des étudiants qui réfléchissent davantage à quels sont vos attentes, vos zones d'expertise, vos enjeux de formation à plus ou moins long terme.

Évidemment, la question de l'orientation Master, de ce point de vue, va être posée et va notamment se jouer très fortement dans cette troisième année qui, mieux accrochée à votre parcours de première année, vous permet de présenter ce bouquet de compétence et de connaissances de façon plus réfléchie. Non pas que vous soyez meilleurs que vos camarades des générations précédentes, mais en tout cas, nous avons que la proposition de formation qui vous est faite, est une proposition d'exigence, à la fois sur votre investissement et sur votre réflexion d'orientation. Cela légitime que nous ouvrons la réflexion avec à la fois la doyenne du Collège et les doyens des écoles de Sciences Po sur la manière dont ce mouvement du nouveau Bachelor se pose dans les parcours futurs. Nous allons engager cette réflexion ensemble pour que le parcours de Sciences Po soit un parcours qui assume une cohérence et un continuum de formation. La qualité de votre diplôme final commence en premier cycle et évidemment se poursuit dans le second cycle. Je conclurai juste en revenant sur le premier point de ce conseil en disant que nous avons un devoir constitutionnel d'équité. Nous devons nous assurer que la qualité des parcours n'est pas conditionnée par les conditions sociales de nos étudiants lorsqu'ils arrivent dans

l'établissement. Cela nous engage à la fois sur la nécessité de laisser très ouverts nos établissements aux élèves boursiers. Cela suppose qu'en effet, le travail salarié des étudiants ne vienne pas percuter un temps d'étude qui est nécessaire. Dans ce temps d'étude, j'inclus bien entendu le stage civique et le projet libre. Il faut effectivement ajuster les choses pour que ce soutien de l'institution pour des étudiants qui seraient en fragilité sociale soit toujours aussi fin et attentif. À ce sujet, en regardant la présentation tout à l'heure, j'ai réalisé à quel point nous sommes l'université en France qui assure, avec le plus d'ambition, ce soutien aux étudiants qui en ont besoin. Cela ne doit pas nous laisser dans une situation d'autosatisfaction, cela doit nous obliger à encore davantage, mais nous devons en avoir conscience. J'ajouterais que les boursiers de notre institution sont accompagnés 10 mois sur 12. La scolarité, c'est 2 fois 12 semaines, et cela laisse un peu de temps, à la fois soutenu par la politique d'aide sociale, à mobiliser aux services des études. Cela dit, cela n'empêche pas, et je le sais bien, que des étudiants aient parfois besoin de travailler les deux ou les trois mois d'été pour pouvoir assurer leur année ultérieure. Ce ne sont d'ailleurs pas toujours les boursiers qui sont les plus accompagnés. Il faut que nous ayons une politique extrêmement fine et attentive cas particulier. Nous allons essayer d'augmenter cette bourse d'aide au parcours civique, mais nous prendrons toujours le soin de regarder le projet d'étudiants et la situation réelle de ces difficultés pour pouvoir assurer que chaque étudiant est bien eu la possibilité d'être allé chercher ses espaces d'engagement, ses centres d'intérêt, sans la contrainte du poids social. C'est notre contrat pédagogique. Pour autant, nous savons que ces contraintes existent et tout n'est pas possible pour tous nos étudiants, l'idée étant de gommer au maximum les inégalités qui sont les vôtres, et cela de la première la cinquième année. Je pense que nous avons tous les outils pour le faire.

### **Alexandre URVOIS**

On a vu précédemment que les problématiques liées au parcours civique concernant principalement des questions pratiques, car nous avons tous compris la philosophie. Je souhaiterais que vous reveniez sur la suite du parcours civique. Comment s'effectuera la validation du projet libre ? Devra-t-on faire un compte-rendu à la suite de ce projet libre ? Le compte-rendu sera-t-il le Grand écrit ? Dans ce cas-là, quand allez-vous commencer à communiquer sur ce Grand écrit ? Les modalités vont-elles nous parvenir ? De la même manière, concernant le projet optionnel de troisième année, on va commencer à devoir faire nos choix. Quand allons-nous devoir choisir notre projet optionnel de troisième année ? Enfin, quand arriveront les professeurs référents, car on nous avait parlé du mois d'octobre ? Nous sommes dans l'impatience de découvrir nos professeurs référents. Ils auraient peut-être dû arriver plus tôt.

### **Clément DELORAS**

Rassurez-vous, certains professeurs référents peuvent être dans cette pièce et vont tout faire pour venir vous accompagner au plus vite.

### **Guillaume SPOSITO**

Ma question porte à nouveau sur l'année hybride en troisième année. Vous nous avez dit que l'intérêt des étudiants pour cette année avait été surestimé et finalement peu d'étudiants souhaitent se destiner à faire cette année. Avez-vous des chiffres particuliers à nous transmettre à ce sujet ? En deuxième point, concernant l'avenir de cette année, on considère que 62 universités c'est très bien et l'on vous remercie pour les négociations et les efforts qui ont été fournis. Cependant, avez-vous essayé d'étendre la liste des universités pour que, dans le futur, cette année soit vraiment une opportunité véritable pour beaucoup d'étudiants ?

### **Hugo JEAN**

Tout d'abord, je voudrais revenir sur le parcours civique et notamment le nombre d'heures alloué au projet libre. Précédemment, nous avons parlé des transports avec la possibilité d'une contrepartie financière. D'ailleurs, si c'était le cas, l'UNEF s'en réjouirait. Pourrait-il également y avoir une prise en compte du temps de transport par semaine alloué au projet libre ? Concernant la troisième année, pour les bicursus concernés, de nombreux critères sont demandés : validation des crédits dans la majeure et validation des crédits dans la discipline en lien avec l'université partenaire. Par exemple, en histoire

nous avons 30 crédits à valider et 24 crédits pour la majeure, soit près de 90 % des cours qui doivent être articulés dans peu de disciplines. Cela pose également une autre question. Y a-t-il suffisamment d'universités qui proposent à la fois les cours de l'université partenaire (notamment en science) et les cours de la majeure ? De plus, serait-il possible, sur le site de troisième année, de faire une signalisation précise pour les bicursus ? Par exemple en ajoutant un critère bicursus dans le moteur de recherche pour trouver plus facilement les universités accessibles.

**Stéphanie BALME**

Ce sont d'excellentes questions, y compris la dernière qui est une très bonne proposition. Pour répondre à Monsieur URVOIS concernant le parcours civique, je vais laisser Astrid faire le point sur les référents.

**Astrid TENIERE**

Concernant les échéances à venir en deuxième année, la mise en place avec les enseignants référents est prévue dans les prochains jours d'ici-là mi-novembre. Au moment où nous vous mettrons en contact avec vos enseignants respectifs, nous vous enverrons la charte méthodologique du Grand écrit expliquant les spécificités de cette épreuve finale du Bachelor. Nous avons par ailleurs déjà présenté cette charte à grands traits sur les différents campus. À Paris, nous avons organisé des ateliers en petits groupes en septembre, et il y a une petite présentation sur le site internet dans la rubrique troisième année. Le Grand écrit est composé de deux exercices écrits : le rapport du parcours civique qui fait le bilan de ce projet que vous avez construit de A à Z, et un écrit académique, davantage lié à votre majeure, et qui s'appuie sur les problématiques que vous allez définir à partir de votre expérience du parcours civique.

**Stéphanie BALME**

Voir tous les documents déjà envoyés en ce sens sur le Grand écrit y compris pour la préparation de la présente réunion.

**Astrid TENIERE**

Deuxièmement, concernant le projet civique libre des deuxièmes années, il fait l'objet d'une validation. C'est d'ailleurs précisé dans la fiche que vous avez tous reçue fin juillet. Vous auriez, chacun et chacune, à rédiger un rapport de ce projet et vous aurez également à nous rendre la fiche complétée par votre tuteur. Ce sont des documents que vous connaissez bien, parce qu'il s'agit des documents que vous avez déjà remis pour la validation de votre stage civique de terrain et qui donnent lieu à l'obtention des trois crédits au ECTS.

**Alexandre URVOIS**

Savons-nous ce que l'on doit mettre dans ce rapport ? C'est la même chose qu'en première année ?

**Astrid TENIERE**

Pas tout à fait, mais cela y ressemble en termes de format et de questions posées.

**Stéphanie BALME**

Nous n'avons pas répondu à votre question sur le parcours civique et la troisième année. La seule chose que je peux vous dire à ce stade, c'est que la raison pour laquelle c'est optionnel c'est parce qu'on ne serait pas en situation, depuis Paris, de pouvoir évaluer l'engagement qui est fait à l'étranger. Vous en êtes d'accord. Ce serait à l'inverse de la philosophie du parcours civique. Il faut que ce soit intégré dans une université partenaire qui serait dans la même philosophie que celle du parcours civique. Il se trouve qu'il s'agit d'un nombre très réduit d'universités et plutôt des universités anglo-saxonnes qui ont intégré l'extrascolaire et l'engagement civique universitaire. Cela ne répond pas à votre question portant sur la date de déclaration.

**Amy GREENE**



J'ai déjà un élément de réponse. On va d'abord vous laisser vous détendre un petit peu, car nous savons que vous avez deux années acharnées et la troisième est désormais rapatriée dans la continuité du cursus du Collège universitaire. Au lieu de vous demander d'être sans cesse dans une course pour la suite, on vous laisse vous détendre.

### **Stéphanie BALME**

Je suis tout à fait d'accord sur l'idée de prendre le temps pour que la troisième année ne soit pas source de stress pour nos étudiants. Pour répondre aux questions de Monsieur SPOSITO concernant les chiffres de l'année hybride.

### **Amy GREENE**

Nous aurons un premier retour aujourd'hui.

### **Stéphanie BALME**

On a du pré-déclaratif dans les campus en région et nous serions aux alentours de 10 %, ce qui correspond aux chiffres que nous avons anticipés et qui est l'équivalent de ce qui existait dans la formule précédente. Concernant la flexibilité, nous ne modifierons pas le nombre d'heures qui est inscrit dans la constitution, et il faudra valider les 75 heures. En revanche, la flexibilité est de deux ans. Cela fait partie des ajustements de la rentrée. Au départ, l'idée était de déclarer l'équivalent de 3 ou 4 heures par semaine. Il se trouve que beaucoup d'étudiants vont commencer leurs projets à J + 6 semaines et parfois 2 mois après la rentrée, ce qui condense énormément le nombre d'heures sur un semestre et demi, voire un seul semestre entraînant la difficulté d'effectuer les 75 heures. Il y a également une flexibilité horaire par semaine en ayant l'opportunité de faire plus d'heures par semaine, y compris en le condensant en week-end ou un samedi. De plus, dans les cas où les temps de transports s'avèreraient longs, ces temps-là seraient pris en compte par les responsables du parcours civique. Lorsque l'étudiant déclare son nombre d'heures de transport, une flexibilité sera engagée au cas par cas. Il faudra faire une évaluation. Par exemple, un engagement civique à 5 heures de Paris ne sera pas possible en soi. Il y a un équilibre raisonnable à trouver de part et d'autre. Cette flexibilité fait désormais partie des ajustements de cette rentrée.

### **Kate VIVIAN**

Concernant la question de Monsieur SPOSITO portant sur l'année hybride, je le remercie déjà de reconnaître que les 62 universités représentent une bonne moyenne. Cela a effectivement été un long travail de discussion et de négociation. Il n'est pas prévu que l'on étende très largement cette liste. L'année hybride n'a pas vocation à représenter toute la population du Collège universitaire et les chiffres le montrent. Cependant, on peut toujours être dans un travail de négociation pour ajouter quelques pays et quelques villes, notamment là où il y a des bassins d'emplois intéressants. Nous continuerons à engager ce travail au fur et à mesure. On va aussi se donner le temps de l'évaluation des premiers cycles, car il est important de savoir comment l'expérience se déroule vraiment sur place. Est-ce que les stages sont à dispositions ? Y a-t-il une fluidité entre les deux semestres ? Nous allons évaluer tout ça en adaptant et en réajustant au fur et à mesure, sans pour autant élargir massivement la liste des universités.

### **Amy GREENE**

Quelques éléments sur les bicursus. Les différents responsables des différents bicursus, notamment parisiens, avaient discuté avec les universités partenaires parisiennes pour vérifier que les obligations de scolarité de Paris I, IV ou VI et de Sciences Po pouvaient être validées au courant de la troisième année. On sait que donc vous pouvez valider des majeures de Sciences Po et des licences spécialisées au même moment. Deuxièmement, il faut se rappeler que la liste des disciplines qui créditent les majeures à Sciences Po est assez large et cela laisse toujours la place à la. Enfin, il y a élément de régularisation pédagogique, à savoir nous avons pu voir des dossiers de 3A des étudiants en bicursus de troisième année qui avaient fait une année entièrement dans des cours de sciences. Ainsi, nous avons constaté une plus grande importance accordée aux matières du partenaire, avec les sciences sociales

mises de côté. Nous avons donc choisi de faire en sorte que le bicursus va au bout de la troisième année dans ses exigences pédagogiques. Comme l'a rappelé Madame la Directrice des études et de la scolarité, nous avons désormais le grade de licence pour notre Bachelor, et il est important que l'on garde cela toujours à l'esprit. Les étudiants en bicursus sont assez sollicités et ils ont beaucoup de travail, nous le savons. Néanmoins, nous assumons aussi que les obligations de Sciences Po doivent désormais aller jusqu'au bout du Collège. Elles ne peuvent plus s'arrêter à la fin de la 2A.

**Clément DELORAS**

Merci pour ces précisions. Comme vous l'avez remarqué, j'ai volontairement laissé le temps nécessaire à tous ces échanges qui m'apparaissent particulièrement structurants et fructueux.

### **III. RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS ETUDIANTES (SUITE)**

*a) Exposé*

**Sébastien THUBERT**

Ce sera rapide. La reconnaissance des associations devient un point traditionnel, si ce n'est bientôt « rituelique ». 11 nouvelles demandes sont portées à votre connaissance. On avait ajouté la liste des 17 associations qui sont toujours en attente de transmission de leur attestation d'assurance. Ces associations ne nous ont pas transmis à ce jour les attestations complémentaires, nous vous demandons donc juste la reconnaissance des 11 premières associations qui listées en début de document. Cela portera le nombre global des associations reconnues à 96 à l'issue de ce conseil. Si vous avez des questions, nous sommes à votre disposition.

**Clément DELORAS**

Il n'y a pas de question. Madame GASMI, nous avons des procurations ?

**Ismahane GASMI**

Oui. Monsieur GIRSCHIG à Madame BRIOLAT, Monsieur GROS à Monsieur JAMIN, et Monsieur GUERRERO et Monsieur DUNGAN à vous Monsieur le Président.

*b) Vote*

**Clément DELORAS**

Merci, je mets donc aux voix cette liste des associations étudiantes. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*Nombre de votants : 15*

*Résultat du vote : 15 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention.*

*La liste des associations étudiantes est adoptée à l'unanimité.*

**Stéphanie BALME**

Je souhaiterais faire une remarque concernant la liste des associations étudiantes sur un point. Il y a une vraie responsabilité de la part des représentants d'associations à faire en sorte que ce qui se publie, au nom des associations, sur les pages Facebook, soit de bon ton, à la fois pour le respect des étudiants et de l'institution. Depuis que je suis arrivée à ce poste de doyenne, j'ai eu à faire à deux cas assez difficiles, avec des propos publiés qui ne sont pas acceptables en tant que tel quand on est un citoyen, quand on est un étudiant de Sciences Po ou quand on est un représentant d'association. Je vous remercie de passer ce mot, qui est un mot de décence, de respect des principes éthiques fondamentaux et du respect de la non-discrimination. Cela me paraît très important. Il est vrai qu'il peut y avoir un ton un peu potache et

étudiant. L'humour ne doit pas être censuré, mais il y a une responsabilité au niveau du ton des associations.

#### **IV. VALIDATION DES CONVENTIONS ANNUELLES DES ASSOCIATIONS PERMANENTES (SUITE)**

**Clément DELORAS**

Merci, cela nous permet de faire la transition vers les conventions des associations permanentes, puisque cela fait partie des points que nous avons déjà abordés dans les réunions précédentes, notamment sur la responsabilité des propos tenus.

*Exposé*

**Andreas ROESSNER**

Bonjour à toutes et bonjour à tous. Nous vous proposons de continuer à valider les conventions annuelles pour les associations permanentes. Aujourd'hui, cela concerne notamment le campus de Reims qui nous a fourni les conventions pour trois de leurs associations permanentes, à savoir le BDE, le BDA et l'AS. Comme de coutume, nous vous avons donc soumis les objectifs qui ont été fixés à ces trois associations. Pour des raisons de temps, je vous propose de ne pas rentrer dans les détails, car vous avez eu les informations par écrit dans le dossier qui vous a été fourni en amont du conseil. Je me contenterais de vous indiquer les montants qui ont été mis en face de ces obligations au sein du campus de Reims : pour le BDE, il se verra attribuer 7 500 € et le BDA ainsi que l'AS auront respectivement 5 000 €. Je propose également de compléter les conventions annuelles avec l'association Sciences Po Environnement qui a déjà fait l'objet d'une discussion précédemment. Nous avons eu l'occasion de balayer les objectifs qui ont été fixés, mais il nous restait à déterminer le montant qui allait lui être attribué cette année. Cela a pris un peu de temps, car il a fallu faire le tour des campus dans la mesure où c'est la première parmi les associations permanentes à avoir fusionné afin de ne disposer que d'une seule structure qui se décline à travers des antennes sur chacun des campus en région. Ce tour ayant été fait, nous vous proposons aujourd'hui une dotation globale de 15 000 €.

**Clément DELORAS**

Merci, je pense que nous pouvons nous réjouir de la déclinaison qui devient systématique, et montre que la logique qui a été mise en place d'abord à Paris et maintenant sur tous les campus fonctionne bien.

*a) Vote*

**Clément DELORAS**

Il n'y a pas d'interventions. Je remets aux voix cette convention annuelle avec les mêmes procurations que précédemment. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*Nombre de votants : 15*

*Résultat du vote : 15 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention.*

*Les conventions annuelles des associations permanentes sont validées à l'unanimité.*

#### **V. ADOPTION DES PROCES-VERBAUX PROVISOIRES DES SEANCES DU 10 SEPTEMBRE ET DU 1ER OCTOBRE 2018**

**Clément DELORAS**

Je vais les mettre successivement aux voix, vous pouvez faire part de vos remarques rédactionnelles à Madame GASMI.

*a) Vote*

*Nombre de votants : 15*

*Résultat du vote : 15 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention.*

*Le procès-verbal provisoire de la séance du 10 septembre 2018 est approuvé adopté à l'unanimité.*

**Lucile BRIOLAT**

Concernant le procès-verbal du 1<sup>er</sup> octobre 2018, Monsieur Côme GIRSCHIG avait envoyé sa procuration pendant le conseil, mais il a été noté absent.

**Clément DELORAS**

Cela sera corrigé.

*Nombre de votants : 15*

*Résultat du vote : 15 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention.*

*Le procès-verbal provisoire de la séance du 1<sup>er</sup> octobre 2018 est approuvé adopté à l'unanimité.*

## **VI. ECHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES**

**Clément DELORAS**

Il n'y a pas de point divers.

Je vous donne rendez-vous le 3 décembre prochain dans cette même salle à 8h30. Je vous remercie.

*Clément DELORAS lève la séance à 10 heures 12.*